



Compte-rendu du Conseil Municipal - 24 Novembre 2021 -

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre novembre, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le dix-huit novembre deux mille vingt-et-un.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BAILAN Bernard, M. MAURIN Pierre, M. ROUSSET Philippe, M. LORTEAU Christophe, M. TORRES Daniel, M. CHARREYRE Didier, Mme DUPERRIN Sandrine, Mme JOLLY-MICHEAU Corinne, M. DARJOUR Bruno.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme ALARIC Valérie, Mme HOURDEBAIGT Dominique, M. BENOIT Jérôme, M BROUILLARD Tony, M. BOUCHERIE Frédéric, Mme PETIT Danielle.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUSSET Philippe.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

II – CONTRAT ASSURANCE – INCAPACITE DE TRAVAIL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion.

Le texte de cette proposition est soumis aux Conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents ou représentés :

- *Décide de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.*

III – DECISION MODIFICATIVE

Vu les travaux relatifs à l'aménagement de la Micarotte, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le budget comme suit :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D 023 : Virement section investissement | | 5 000.00 € | | |
| TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement | | 5 000.00 € | | |
| D 6534 : Cotis.séc. sociale part patri. élus | 5 000.00 € | | | |
| TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante | 5 000.00 € | | | |
| TOTAL | 5 000.00 € | 5 000.00 € | | |

| | | | | |
|---|--------------------|--------------------|--|-------------------|
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D 020 : Dépenses imprévus Invest | 7 378.00 € | | | |
| TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest | 7 378.00 € | | | |
| D 2031 : frais d'études | 4 000.00 € | | | |
| TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles | 4 000.00 € | | | |
| D 2315-61 Groupe scolaire | 5 000.00 € | | | |
| D 2315-2001 : AM Chemin Micarotte | | 21 378.00 € | | |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 5 000.00 € | 21 378.00 € | | |
| R 021 : Virement de la section de fonct | | | | 5 000.00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct. | | | | 5 000.00 € |
| TOTAL | 16 378.00 € | 21 378.00 € | | 5 000.00 € |

| | | | | |
|----------------------|-------------------|-------------------|--|--|
| TOTAL GENERAL | 5 000.00 € | 5 000.00 € | | |
|----------------------|-------------------|-------------------|--|--|

III – SAUR – RENOUELEMENT TELESURVEILLANCE ROUTE DE L HOPITAL ET ALLEE DE FONTENELLE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'offre de prix établi par la société SAUR relative à l'étude de la télésurveillance sur les postes de relevage situés route de l'Hôpital et l'allée de Fontenelle.

Le montant HT de cette estimation s'élève à 5 200.00 €, soit un montant total de 6 240.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de la société SAUR pour un montant HT de 5 200.00 € (soit un montant total de 6 240.00 € TTC),
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour l'exécution des travaux.

IV – SORTIE SCOLAIRE DU 09 DECEMBRE 2021

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les offres de prix relatives aux transports des élèves des écoles de EYRANS et de MAZION le 09 décembre 2021 au Rocher de Palmer (Cenon).

| | HT | TTC |
|-------------------|-----------|------------|
| CHAINTRIER | 627.27 € | 690.00 € |
| HEBRARD | 298.34 € | 358.00 € |

Monsieur Le Maire précise que la facturation sera divisée au prorata à savoir, 70% pour la commune de EYRANS et 30% pour la commune de MAZION.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de la société HEBRARD pour un montant HT de 298.34 € (soit un montant total de 358.00 € TTC),
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

V – POSE ET DEPOSE DES GUIRLANDES DE NOËL

Attendu que la Commune n'est pas suffisamment équipée pour les travaux en hauteur notamment pour la pose et dépose des guirlandes de Noël, il convient de recourir à une entreprise spécialisée.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise INEO Réseaux Aquitaine avec mise à disposition d'une nacelle et de deux techniciens, pour un montant HT de 1 882.19 € (soit un montant TTC de 2 258.63 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de l'entreprise INEO Réseaux Aquitaine pour un montant HT de 1 882.19 € (soit un montant TTC de 2 258.63 €) ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

VI - ENEDIS – PROPOSITION D’ALIMENTATION CHEMIN DE LA MICAROTTE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l’offre de prix établi par la société ENEDIS relative à l’étude d’alimentation électrique de 5 maisons, chemin de la Micarotte.

Le coût de cette opération s’élève à 6 257.40 €, soit un montant total de 7 508.88 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de la société ENEDIS pour un montant HT restant à notre charge de 6 257.40 € (soit un montant total de 7 508.88 € TTC),
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour l’exécution des travaux.

VII – SIEB – PROPOSITION D’EXTENSION DU RESEAU POTABLE - CHEMIN DE LA MICAROTTE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l’offre de prix établi par le syndicat des eaux du Blayais relative à l’étude d’alimentation d’eau concernant le projet de 5 maisons, chemin de la Micarotte.

Le coût de cette opération s’élève à 11 764.95 €, soit un montant total de 14 117.94 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de la société SIEB pour un montant HT 11 764.95 € (soit un montant total de 14 117.94 € TTC),
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour l’exécution des travaux.

VIII - DIVERS

A) Achat de terrain :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal l’acquisition d’une bande de 2 mètres chemin de la Micarotte, afin d’élargir l’accès desservant les 3 premières maisons. La surface représente 4 ares pour 8 € le M² soit 3 200 €.

- LEVEE DE SEANCE -

Prochain conseil municipal prévu le 15 décembre 2021
